

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussigné : Samba DIALLO,

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur Adjoint de l'agence de Paris Nation,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est AAA SAS ayant son siège social au 45 RUE VIVIENNE - 75002 PARIS et dont le capital social est fixé à 45 000 euros, divisé en 45 000 actions de valeur nominale de 1 euro chacune (22 500 € en numéraire et 22 500 € en nature)

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par Mr Oulahbib, fondateur, et de laquelle il ressort que les 22 500 € actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 22 500 euros ont été souscrites par deux personnes et libérées à hauteur de 11 250 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08028142453 07 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 11 250 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.


Fait à Paris en deux exemplaires,
Le 03/06/2025

